



Rachat de part en indivision

Par wimann

Bonjour

Pouvez vous s'il vous plait m'apporter des reponses ?

Je rachete les parts de mon ex mari de l'appartement que nous avons en indivision.

Il m'a parlé de rajouter des meubles pour baisser les frais de notaires.

J'ai donc rajouté mais le notaire me demande si le montant est a rajouter au montant que je rachète.

Est ce que cela veut dire que ca se rajoute au montant que je dois payer a mon ex ou juste la baisse de frais de notaire.

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a rien de magique.

Si vous dites que vous achetez des meubles, il faut les payer et les récupérer. Sinon c'est une fraude.

Donc soit votre ex baisse le prix pour tenir compte du prix des meubles, soit vous ajoutez le prix des meubles et ne payez pas de frais dessus.

Franchement c'est se compliquer la vie pour pas grand chose puisque vos droits de partage sont à 1,1% (et non pas d'environ 8% comme pour une vente classique)

[url=<https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/divorce/divorce-et-partage-des-biens>]<https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/divorce/divorce-et-partage-des-biens>[/url]

Par wimann

Merci pour votre retour

Cordialement